

**DIRECTIVE ÉCRITE**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS**

**DESTINATAIRES :** CANDIDATS, AGENTS OFFICIELS, REPRÉSENTANTS D'ÉLECTIONS TNO ET ÉLECTEURS —  
**ÉLECTION PARTIELLE DE TU NEDHÉ-WIILIDEH DE 2022**

**OBJET :** PROCÉDURES D'ÉLECTION PARTIELLE

En vertu des articles 9 et 9.1 de la *Loi sur les élections et les référendums* (la « Loi »), compte tenu de l'urgence de santé publique liée la COVID-19 en vigueur aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) et des arrêtés de l'administratrice en chef de la santé publique (ACSP), y compris l'Arrêté sur la suspension partielle temporaire des rassemblements, en vigueur du 4 au 21 janvier 2022, et tel qu'indiqué dans le communiqué de presse d'Élections TNO du 21 décembre 2021, le directeur général des élections ordonne les adaptations suivantes pour réaliser l'intention de la Loi :

1. L'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh se tiendra par bulletin de vote postal (bulletin de vote d'électeur absent).
2. Tous les électeurs de Tu Nedhé-Wiilideh inscrits sur la liste électorale au 14 janvier 2022 recevront un bulletin de vote par la poste le 17 janvier.
3. Nous encourageons tous les électeurs à confirmer leur inscription sur la liste électorale dès que possible. Toute personne qui s'inscrit sur la liste après le 14 janvier 2022 doit être inscrite au plus tard le 29 janvier 2022 pour être sûre de recevoir un bulletin à temps pour voter.
4. Nous encourageons tous les électeurs inscrits qui souhaitent voter par voie postale à le faire au plus tard le 28 janvier 2022. Les électeurs inscrits peuvent tous déposer leurs trousse de bulletin de vote postal dûment remplies, au choix :
  - a. Au bureau du directeur du scrutin, au rez-de-chaussée de l'immeuble Det'on Cho à Ndilq (900, Sikyea Tili);
  - b. À Élections TNO, au 3<sup>e</sup> étage du YK Centre Est, 4915, 48<sup>e</sup> Rue, à Yellowknife;
  - c. Aux directeurs adjoints du scrutin supplémentaires Jeanette Lockhart (łutselk'e), joignable au 867-785-0109, ou Lorraine Villeneuve (Fort Resolution), joignable au 867-688-1705.

Tous les bulletins de vote soumis aux représentants d'Élections TNO susmentionnés doivent être entreposés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient transmis au Bureau du directeur général des élections.

5. Tous les bulletins de vote doivent être reçus au plus tard le 8 février 2022 à 20 h.

# ELECTIONSNWT X ÉLECTIONSTNO

6. Tous les bulletins de vote, qu'ils soient envoyés par la poste ou soumis aux représentants indiqués ci-dessus, seront comptés dans le même scrutin et en même temps. Par conséquent, tous les bulletins de vote seront retournés au Bureau du directeur général des élections pour être dépouillés sans délai après la fermeture des bureaux de vote, mais pour cette raison, les résultats non officiels de l'élection partielle ne seront pas disponibles avant le 9 février.

Si les électeurs ont des questions, ils peuvent contacter la directrice du scrutin, Amanda Mallon, à l'adresse [RO\\_TuNedheWiilideh@electionsnwt.ca](mailto:RO_TuNedheWiilideh@electionsnwt.ca) ou communiquer avec Élections TNO au 867-767-9100 ou au numéro sans frais 1-844-767-9100.

Cette directive écrite vise à assurer la santé et la sécurité du public et du personnel électoral, et à maintenir le déroulement efficace de cette élection partielle.

Il est de la plus haute importance pour Élections TNO de veiller à ce que l'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh se déroule de la manière la plus sécuritaire possible, tout en respectant la *Loi sur les élections et les référendums* et les arrêtés de santé publique de l'ACSP.